



BEAUX-ARTS

JOURNAL DE MONACO

PROGRÈS

PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES

ABONNEMENTS :

UN AN.	12 francs
SIX MOIS	6 »
TROIS MOIS.	3 »

ÉTRANGER frais de poste en sus.

POUR TOUT CE QUI CONCERNE

LA RÉDACTION ET L'ADMINISTRATION DU JOURNAL

S'adresser, *franco*, à M. EUSÈBE LUCAS, Rédacteur-en chef et Gérant, à Monaco (Principauté).

ANNONCES.	25 cent. la ligne
RÉCLAMES.	50 » »
FAITS MONACO.	4 franc »

(UN NUMÉRO : 95 CENTIMES.)

Monaco, le 10 Avril 1859.

Nous avons formulé nos griefs contre le Piémont sans hésitation et sans haine, comme il convient à une cause juste, loyale et digne du principe auquel elle se rattache.

Si faible que soit notre voix, elle sera entendue; elle est l'écho d'un pays qui proteste depuis dix années, qui tient avant tout à sa nationalité, à son indépendance et qui, en face des regards tournés vers le territoire dont il fait partie, se sait tous les droits de se plaindre

d'une tutelle infidèle;

de la pression incessante et funeste qui en résulte pour son existence réelle;

des vexations, des violences, des dommages auxquels un tel état de choses expose chaque jour les individus et le pays;

de la violation des traités que leur évidente instigation constitue.

Placés par la force des circonstances sur ce terrain, nous avons pu élever la voix sans craindre les réfutations ou l'attaque. Chacun des pas que nous y faisons garantit nos affirmations; auront-elles aux yeux des Puissances appelées à juger la cause à laquelle elles sont liées si étroitement, la force d'un droit?

Nous le croyons, Grande ou petite, toute na-

tionalité menacée dans ses privilèges, a des droits supérieurs à une protection efficace; et quand ces privilèges lui viennent des nations même à qui elle en appelle; quand, en les défendant, c'est le principe même de leur existence qu'elle défend, elle peut être sûre du respect de leur intégrité. La faiblesse d'un état, pas plus que celle d'un individu, n'a jamais constitué une exception à la loi des garanties sociales; s'il est triste que la Principauté doive, pour obtenir celles qui lui font défaut aujourd'hui, chercher au dessus de la puissance même que ses prétentions libérales devraient placer en dehors (de calculs déloyaux, on ne saurait nier que, loin de s'en amoindrir, l'intérêt de sa position s'en accroît.

Le Piémont peut donc, évitant désormais une polémique que des faits imprudemment accumulés lui rendent impossible, chercher d'autres moyens de pallier ses prétentions. Quoiqu'il fasse, sa tolérance des vexations quotidiennes supportées par nous et dont l'initiative vient d'un comité révolutionnaire placé sous son patronage, équivaut à une instigation de sa part; et cette instigation consacre, nous le disons à regret, la culpabilité de sa conduite.

Qu'il fomente, comme on l'a fait en 1848, des idées subversives dont il dissimule le but au pays en leur donnant la garantie clandestine d'une neutralité de contrebande; ou, qu'abandonnant ensuite ce moyen comme impraticable, il remonte les siècles passés pour en rapporter des titres féodaux faux et arriérés, des principes qu'il a lui-même combattus dans ses conseils et

sur les champs de bataille; qu'il abandonne à leur tour ces prétentions pour reprendre en sous-œuvre et faire servir à ses vues la complicité ignorante de neutralistes; le droit et la vérité subsistent contre lui.

La neutralité de Menton est un acte clandestin, garanti seulement par l'ambition piémontaise, qui en 1850, n'a pas hésité à en faire bon marché dans ses réclamations des fiefs de Menton et Roquebrune; une anomalie au milieu de l'ordre européen, causée par le seul fait d'un faux protectorat contre le quel la Principauté ne peut entrer en lutte; un délit, manifestant par des actes incessants son caractère de violence; un moyen, triste en politique, répressible en droit de mettre, à son insu, la population mentonnaise et Roquebrunoise, en face de l'alternative

de rester nationale,
ou d'être sarde.

Quant à nous, nous verrons sans crainte, malgré des droits en dehors de tout arbitrage, la satisfaction de cette alternative donnée enfin au Piémont. Nous souhaitons même que le Congrès y accède, et que Menton, qui doit être lasse d'erreurs et de sourdes menées forçant à son vieil honneur, se prononce

entre les droits et les charges de la nationalité piémontaise,

et le bénéfice de tous ses privilèges actuels, avec le Prince Charles III et sa nationalité primitive.

La Presse du 4 avril contient une correspondance datée de Berne, relative aux événements survenus le 4 février dans la Principauté, et à l'issue du procès fait aux chefs de cette échauffourée.

Tous les détails de cette correspondance sont faux d'un bout à l'autre. Ils ne pouvaient se produire que loin des lieux où la réalité des événements, tels que nous les avons fait connaître, et, malheureusement, celle du but que nous leur avons supposé, demeurent sans contestation.

La Presse est même induite en erreur sur la peine prononcée, et cependant son correspondant lui donne comme officiels ses documents !

Nous nous contentons de renvoyer ce journal aux divers détails enregistrés par nous en leur temps, et de l'engager une fois pour toutes, à se méfier des correspondances que leur fausseté même empêche d'avoir cours ici.

Ce n'est plus ni à Bade, ni à Mannheim, que doit se réunir le Congrès : La Haye paraît appelée à obtenir la préférence.

NOUVELLES

De la Littérature et des Arts.

L'Académie française a procédé au renouvellement de son bureau. M. Guizot a été élu Directeur et M. de Laprade Chancelier.

On vient de découvrir à Detmold, dans un ancien cloître de Westphalie, le manuscrit de Vellerius Paterculus qui existait encore au 16^e siècle et qui avait été perdu plus tard.

La Jeanne-d'Arc de Rossini.

Dans les *Causeries musicales* qu'il a antérieurement publiées, *l'Eden*, a fait connaître toutes ses sympathies pour l'école des traditions. Les noms de Rossini, qu'on oublie trop, en Italie, et de l'Alboni, qui, seule peut-être, représente aujourd'hui l'art du chant proprement dit, sont sovent venus à sa plume ; en voici une alliance toute nouvelle et toute heureuse, que constate la critique si fine et si judicieuse du *Ménéstrel* :

» M. et M^{me} Rossini ont convié un certain nombre de leurs amis à entendre une cantate inédite, composée par l'illustre maître, pour M^{me} Olympie Rossini, — à l'époque où elle n'était que son élève. La société philharmonique de Londres appelait alors à elle l'élève de Rossini, cantatrice dont on vantait la beauté et la voix ; le maître écrivit expressément à cette intention une *Jeanne d'Arc* tellement inspirée, si bien réussie, que l'éditeur Troupenas en offrit jusqu'à 15,000 francs, chiffre exorbitant, qui témoigne de toute l'admiration de celui qui ambitionnait pareille entreprise. — Mais c'était là un manuscrit précieux dont M^{me} Rossini fut si fière, si jalouse, qu'elle ne voulut s'en séparer à aucun prix. Cette *Jeanne d'Arc* comprend une introduction, plusieurs récitatifs, des andantes et allegros, dans la grande coupe d'autrefois. C'est toute une scène lyrique de bravoure, qui prouve par son importance, le talent de l'artiste à laquelle le

éclébre maestro l'avait destinée. Il ne fallait rien moins que le somptueux gosier de M^{me} Alboni pour s'en faire aujourd'hui l'interprète. Aux premiers accords de cette magistrale composition, on sent, en effet, que nos cantatrices du jour seraient impuissantes à traduire une pareille musique. Cela respire la grande époque des Garcia, des Mahbran, des Pisoni, époque où compositeurs et chanteurs étaient de véritables géants.

» Sous plus d'un rapport, M^{me} Alboni tient de cette mémorable période. Sa voix puissante, onctueuse, se déroule avec éclat, sans effort, et atteint naturellement le but. Cette richesse vocale, elle a put la dispenser à plein gosier dans la *Jeanne d'Arc* de Rossini qui a été pour elle l'occasion d'un éclatant triomphe. »

J.-L. HEUEUL.

Les représentations de la compagnie dramatique italienne à la salle Ventadour ont commencé vendredi dernier. M^{me} Ristori a dû débiter par *Fedra*.

On a le projet de ré unir l'océan Atlantique avec la Méditerranée à l'aide d'un canal de navigation dont les deux extrémités seraient, d'un côté, le golfe de Biscaye ; de l'autre, les Alfaques. Les eaux de l'Èbre et de ses confluent fourniraient ce canal, dont une Compagnie a été autorisée à faire les études dans un délai de deux ans.

BULLETIN D'ITALIE

NICE. — Mardi vers midi, le bâtiment de guerre à vapeur russe le *Rurick*, ayant à bord la Grande Duchesse Marie de Russie, s'est arrêté plusieurs heures à l'entrée du Port. Plusieurs officiers sont descendus à terre. Le *Rurick* doit transporter la princesse à Marseille et ira rejoindre ensuite la flotte russe de la Méditerranée.

TURIN. — Le maréchal Narvaez, ancien président du conseil des ministres en Espagne, de passage à Turin, est allé rendre visite à M. de Cavour.

Le Général Gustiniani vient de mourir d'une attaque d'apoplexie. C'était un des hommes les plus habiles de l'état major de l'armée sarde.

ROME. — On parle de la démission du cardinal Antonelli.

Le *Journal de Rome* du 4, annonce le départ du roi et de la reine de Prusse se rendant à Naples.

FAENZA. — Des assassinats viennent d'être commis sur des prêtres. Ils se rattachent à la monstrueuse doctrine des crimes politiques. — Six-cents jeunes gens ont déclaré aux autorités papales qu'ils seconderaient leurs recherches pour en découvrir les auteurs.

NAPLES - Le duc et la duchesse de Calabre sont venus mardi à Naples. Ils ont reçu au Palais royal quelques hauts personnages de la cour, entre autres le Général Filangieri avec lequel la jeune princesse s'est entretenue assez longtemps. LL. AA. ont ensuite rendu au grand-duc Constantin la visite que ce prince leur avait fait à Caserte.

Le roi est au plus mal. On a dû lui cacher la mort du ministre Pionati. C'est la reine qui a signé la nomination de M. Scorza qui le remplace, du moins provisoirement.

DIX-HUIT ANS ?

POÉSIE.

à ***

I.

Vous dix-huit ans ? Ce n'est pas Dieu possible !
Mademoiselle, et je ne vous crois pas.
Vous n'auriez point ce charme irrésistible
Que les enfants sèment seuls sous leurs pas !...
A dix-huit ans, dans votre vieille France,
Déjà fillette apprend à se farder :
Le naturel chez vous trahit l'enfance,
Et sans rougir vous savez regarder.

Non ! non ! vous n'avez pas cet âge,
Et je gage
Que la page
Où seront écrits vos amours
Est encore inédite :
Fasse le ciel, ô Marguerite !
Qu'elle reste blanche toujours !

II.

Vous dix-huit ans ! Mais votre bouche ignore
Ces mots créés pour tromper la douleur,
Serments d'un jour, qu'un autre jour dévore,
Juste assez longs pour briser le bonheur !
Votre sourire est franc comme vous-même :
Et vous osez prétendre à dix-huit ans ?
Y songez-vous ! Je crois que je vous aime,
Et ne sais plus aimer que les enfants !

Non ! non ! vous n'avez pas cet âge,
Et je gage
Que la page
Où seront écrits vos amours
Est encore inédite ;
Fasse le ciel, ô ma petite,
Qu'elle reste blanche toujours !

III.

Gardez longtemps, gardez toute la vie
Et l'esprit jeune, et la fraîche gaité.
Soyez toujours aimable sans envie,
Que rien en vous n'ait un air emprunté,
Et si déjà le blanc corsage accuse
Trésors charmants, ignorés des enfants,
Qu'on puisse encore — et c'est-là mon excuse,
Vous répéter, malgré vos dix-huit ans :

Non ! non ! vous n'avez pas cet âge
Et je gage
Que la page
Où seront écrits vos amours,
Est encore inédite :
Fasse le ciel, ô Marguerite,
Qu'elle reste blanche toujours !

Armand de FLEURY.

VARIÉTÉS

LES JEUX ET LES JOUEURS

RECHERCHES ET ANECDOTES HISTORIQUES

Les légendes naïves du peuple de France contiennent le fait d'un grenadier priant à la messe avec un jeu de piquet en guise de bréviaire, et motivant cette singulière pratique par la coïncidence des cartes avec les points essentiels du dogme catholique : ainsi, l'as représentait un seul Dieu ; le deux, les deux larrons ; le trois, la sainte Trinité ; le quatre, les évangélistes ; le cinq, les parties du monde connu ; le six, la famille de Noé ; le sept, les sept jours de la création ; le huit, les calvaires du temple de Jérusalem ; le neuf, les neuvaines pieuses ; le dix, les commandements, et ainsi de suite jusqu'à la trente-deuxième et dernière carte.

Nous n'entendons pas spiritualiser de la sorte l'excursion que nous nous proposons de faire aujourd'hui : nous voulons uniquement rappeler ce que furent les jeux de hasard et les joueurs depuis l'antiquité jusqu'à nos jours.

Disons-le tout d'abord, l'homme est né joueur, c'est-à-dire aventureux et avide d'acquérir, deux sentiments qui semblent se contredire, car s'il est hasardeux par le sentiment de sa mortalité, il devrait également mépriser des richesses dont la mort devra le séparer tôt ou tard.

Le joueur remonte aux prêtres de l'ancienne Egypte, et l'un d'eux raconte qu'Hérodote étant descendu dans une de ces demeures souterraines que les Grecs ont appelées les *enfers*, y joua long-temps, après avoir éprouvé tour à tour la bonne et la mauvaise fortunes. — Il y a dans ce fait, ceci de remarquable, que les tripots dans lesquels on joue clandestinement de nos jours ont conservé ce nom d'origine ancienne.

Plutarque raconte sérieusement, d'après une version égyptienne, que le soleil, contre lequel ne pouvaient prévaloir les plus épaisses draperies, ayant découvert les intrigues de Rhéa avec le dieu Saturne, lui souhâta de n'accoucher ni dans aucun mois, ni dans aucune année, mettant ainsi sa délivrance en dehors des prévisions du calendrier. — Mercure, ami des deux amoureux, Mercure, ce Figaro de l'Olympe, imaginant un expédient pour dérouter les prévisions du dieu de la lumière, alla trouver la Lune, qui s'ennuyait à mourir au firmament, et lui proposa une partie. — Quel fut son enjeu : les étoiles servirent-elles de dés, et l'immensité de cornet ? Nous ne le savons pas ; mais ce qui est acquis à l'histoire, c'est que Phœbé la blonde perdit chaque soixante et dixième partie du temps qu'elle éclaire l'horizon. Or, avec ces minutes diversement coupées, le malin fit cinq jours qu'il ajouta à l'année, laquelle était auparavant de trois cent soixante (1). Il y a mieux : comme son gain ne faisait pas un compte rond, il inventa pour mettre à profit le restant en caisse, l'année bissextile dans laquelle février a un vingt-neuvième jour, destiné à donner satisfaction dans le calendrier aux saints surnuméraires.

Hérodote, d'après cet exemple, avait donc tort d'attribuer aux Lydiens et à Palamède l'invention des dés et des osselets (2). On jouait dans

l'Olympe quand les vapeurs de l'ambrosie troublaient les esprits immortels, et les demi-dieux jouaient également sur terre : témoin ce gardien du temple d'Hercule qui pour passer plus agréablement ses heures de faction, gagna au dieu une partie de sa force divine, laquelle, comme celle du feu, avait le privilège de se communiquer sans s'amoinrir (1).

Les Romains sacrifiaient assidûment à la chance. Suétone raconte que l'empereur Claude avait une telle inclination pour le jeu, qu'il en rédigea un traité complet.

Les historiens et les poètes de cette époque ont pris tour à tour fait et cause pour ou contre le jeu. Ovide flétrit la cupidité qu'il inspire ; Horace, courtisan discret, ne s'est permis que deux vers assez vagues sur cette matière, tandis que Juvenal, dans sa première satire, qualifie de fureur cette enivrante nécessité de tenter le sort ; enfin, Lucien, dans ses *Saturnales*, pour flétrir les mauvais joueurs, fait l'éloge de ses ancêtres, qui ne risquaient que des noix et autres bagatelles, et qui, en cas de déveine, ne brisaient jamais leurs dés.

Les enjeux n'étaient pas toujours aussi modiques que le voulait ce poète. Quand les Germains avaient perdus toutes leurs richesses, ils se jouaient eux-mêmes en partie liée, et engageaient ainsi à tout jamais leur liberté (2).

A Naples, il y a à peine trente ans, on risquait ainsi son indépendance, et les bateliers s'engageaient, en cas de perte, pour un certain nombre d'années. Ces sortes de marchés étaient fidèlement tenus, ils constituèrent peut-être les premiers dettes d'honneur, et personne ne trichait, si nous en exceptons les Huns, qui se donnaient la mort pour faire une niche à leurs heureux vainqueurs ; les Indiens eux-mêmes jouaient leurs doigts et les coupaient après la partie, fin d'acquitter honorablement leurs obligations (4).

Les lois sévères n'intimidèrent point les amants du hasard. Sous Périclès, les Athéniens traqués allaient jouer à Scyros dans le temple de Minerve, au grand déplaisir de la déesse, scandalisée par une semblable antithèse (3) ; au temps de Martial, les dés étaient placés dans des cornets rembourrés, afin que le bruit ne donnât point l'éveil aux édiles, et, malgré les conciles et les Pères de l'Eglise, des diacres et des évêques, au dire de Justinien, se livraient aux jeux de hasard dans les loisirs du sacerdoce. Ceci rappelle l'épithaphe de Ménage sur un évêque du dix-huitième siècle, qui avait fêté trop obstinément la dame de pique :

*Le bon prélat qui gît sous cette pierre
Aima le jeu plus qu'homme de la terre.
Quand il mourut, il n'avait pas un liard,
Et comme perdre était chez lui coutume,
S'il a gagné paradis, on présume
Que ce doit être un grand coup de hasard.*

Parmi les monarques français qui sévirent contre le jeu, on distingue Charlemagne, Louis le Débonnaire, saint Louis et Charles V. Charles VIII, au contraire, toléra les dés, ne les défendant qu'aux prisonniers, détenus au Châtelet, les seuls qui en eussent besoin pour chasser les ennuis de la captivité ; toutefois il y tolérait le tric-trac et les échecs (5). Quant à François

1^{er}, loin de persécuter les joueurs, il nomma un tribunal spécial chargé de juger les coups (1). Henri II, François II, Charles IX, et Henri III ne se préoccupèrent nullement de cette matière : on jouait à la ville comme à la cour, chez le pauvre comme chez le riche ; on jouait jusque dans le palais des rois, et le monarque, entraîné par l'exemple, sacrifiait lui-même à l'empire de la mode. Louis XIII, moins tolérant, défendait les jeux au peuple sans oser toucher à la noblesse ; il en résulta que cette dernière ouvrit des maisons de jeux, sachant bien qu'on ne viendrait jamais l'y inquiéter (2).

A son avènement au trône, Louis XIV défendit, sous les peines les plus sévères, la bassette et le hoca ; les joueurs ne firent qu'en changer les noms, car il s'agissait des jeux connus encore aujourd'hui sous la dénomination de *pharaon* et de *pour et contre*, et c'est ainsi que pendant les règnes suivants, les joueurs finirent par laisser l'autorité.

Comment en eût-il été autrement ? — Où était l'exemple ? — Le frère de saint Louis jouait aux dés en bravant les ordres du roi ; Du-guesclin, prisonnier, jouait et perdait dans sa cellule tout ce qu'il possédait ; le duc de Tournai, frère de Charles VI, se mettait volontiers en peine, dit Froissart, pour gagner l'argent du roi ; et un jour qu'il lui avait gagné cinq mille livres, son premier cri fut :

— Monseigneur, faites-moi payer.

Le prince d'Orange, qui commandait le siège de Florence sous Charles-Quint, perdit la paie de ses soldats et fut forcé de capituler.

Un fils naturel du duc de Bellegarde, dit Amelot, jouait si gros jeu, qu'il fut en état de lui compter cinquante mille écus pour s'en faire reconnaître juridiquement. Des joueurs italiens, fripons adroits, s'insinuèrent jusque dans le Louvre, dit le journal de Henri III, et gagnèrent au roi trente mille écus. « Ce prince, ajoute le « journaliste, avait dressé en son Louvre un dé-« duit de cartes et de dez. » Avouons que de la part du fils de Catherine, cette manie est suprenante, surtout quand on se rappelle qu'il jouait au bilboquet des journées entières et jusque dans les rues.

Henri IV était un joueur-né ; les Mémoires de Nevers nous apprennent qu'il souscrivait des billets et qu'il en demandait le montant à ses amis pour en subvenir aux besoins des parties qu'il perdait.

» Henri IV, dit Péréfixe, n'était pas beau joueur, mais âpre au gain, timide dans les grands écarts et de mauvaise humeur dans la perte : ce grand prince n'était pas sans taches, non plus que le soleil. »

La suite au prochain numéro.

(1) *Lettres patentes de 1527.*

(2) *Mercure français, t. XI, p. 17.*

E. LUCAS Rédacteur-Gérant

Tous les ouvrages Français et Etrangers dont il est envoyé deux exemplaires à la rédaction, sont annoncés dans le journal : un article spécial leur est consacré s'il y a lieu.

(1) *Plutarque, Traité d'Isis et d'Osiris.*

(2) *Lib. I, § 94.*

(1) *Vie de Romulus.*

(2) *Tacite, De morib. German. cap. xxvi.*

(3) *De Tobia, cap. xi.*

(4) *Plutarque, De exilio.*

(5) *Ordonnance de 1485.*

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 1^{er} au 6 Avril 1859.

MENTON, b. Assomption, c. Sappia J. B. plane.
 NICE, b. Ste-Sophie, c. Gioan Honoré, chiffons.
 CETTE, b. Jeune Thérèse, c. Ruspaldo P. vin.
 ST-RAPHAEL, b. St-Antoine, c. A. Médecin, v.
 MENTON, b. Ste-Jean-Baptiste, e. Otto A. m.
 ID., b. Miséricorde, c. Gustavino, m. d.

Départs du 1^{er} au 6 Mars.

GÈNES, b. Assomption, c. Sappia J. B. plane.
 MENTON, b. Ste-Sophie, c. Gioan Honore, chif.
 ID., b. Jeune Thérèse, c. Ruspaldo P. vin.
 MARSEILLE, b. St-Jean-Baptiste, c. Otto A.,
 march. div.
 SAVONE, b. Miséricorde, c. Gustavigo, m. d.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

du 3 au 9 Avril 1859

DATES	Thermom. Centigr.			ETAT atmos.	
	8 h.	2 h.	6 h.		
Avril	3	13 8	13 9	12 «	Beau
	4	13 9	14 7	13 4	id.
	5	14 »	14 7	13 4	id.
	6	13 3	14 »	13 9	id.
	7	11 9	12 7	11 5	Nuag.
	8	11 4	13 9	11 «	id.
	9	11 »	13 6	12 »	id.

Imp. L. Péleraux à Monaco (Principauté)

AVIS Les personnes qui désirent prendre des abonnements aux GUEPES, revue philosophique et littéraire par Alphonse KARR, sont priées de s'adresser à M. P. Féraud à l'imprimerie du journal.

EN VENTE

AU BAZAR MENTONNAIS
 Rue Saint-Michel, à Menton

ALBUM

du Comté de Nice et de la Principauté de Monaco
 par M^{lle} LEOPOLDINA BOUZIN.

RESTAURANT NOGHES

Rue du Tribunal.

SERVICE A LA CARTE ET PENSIONS DEPUIS 50 FR.

JOURNAUX DE TOUS PAYS

SAISON D'HIVER

FÊTES, BALS, CONCERTS

BAINS DE MONACO

PRÈS NICE ENTRE GÈNES ET MARSEILLE

Le climat exceptionnel de Monaco, ses orangers, ses citronniers, ses palmiers, ses aloès en plein champ, sa proximité de la belle ville de Nice, rendez-vous de la haute aristocratie en font un délicieux séjour.

OUVERTS TOUTE L'ANNÉE

Les Banques de Trente et Quarante et de Roulette sont posées en permanence de 11 heures du matin, à 11 heures du soir à un capital considérable, avec le demi relatif seulement au 30 et 40 et un seul zéro à la Roulette ce qui donne un avantage de 30 0/0 sur Baden, Spa, Ems, etc.

Un orchestre d'artistes de Paris sous la direction de M. HERMANN se fait entendre deux fois par jours dans les salons de la place du Palais.

ITINÉRAIRE : Chemin de fer de Paris à Marseille ; de Marseille à Nice, par le bateau à vapeur tous les mercredi et samedi, ou par les Messageries impériales et générales deux départs par jour.

Tous les jours à 8 heures du matin départ de l'Omnibus de Nice à Monaco. — Retour à Nice le lendemain à 9 heures du matin. S'adresser aux Messageries Générales, Hôtel des Etrangers.

HOTEL DES ÉTRANGERS

TENU PAR

GAZIELLO ANGE

Cet hôtel, situé au bord de la mer, à deux pas de l'Etablissement des Bains, offre à MM. les voyageurs les avantages d'une position merveilleusement abritée.

JARDINS D'ORANGERS ET DE CITRONNIERS

HOTEL

ET RESTAURANT

DES BAINS

Tenu par **MARIUS BOYER**

Les voyageurs qui visitent la petite ville de Monaco, sont invités à descendre chez Marius Boyer, cuisinier français, chez lequel ils trouveront bonne table et des logements confortables. Inutile de dire que les égards, les prévenances et la modération des prix sont à l'ordre du jour au Restaurant des Bains tenu par Marius Boyer.

SAISON DE 1859 Salons de Lecture, Fêtes, Bals et Concerts SAISON DE 1859

BAINS DE WILDUNGEN

Près Francfort-sur-Mein — même chemin de fer de Hombourg à Cassel (Hesse Electorale) station de Wabern.

Bains et Eaux minérales les plus remarquables de l'Europe contre les calculs, l'hépatite et la Phthisie.

Salons de Jeux de Roulette avec un quart de ZÉRO, de Pharaon, et de Trente et Quarante offrant un avantage de 75 0/0 sur les Banques de Hombourg et de Wiesbaden et de 175 0/0 sur celles de Bade, Spa, Ems, etc., etc.

Chasses et pêches sur quarante mille hectares.

OUVERTURE LE 1^{er} MAI

Restaurants et Hôtels de 1^{er} ordre tenus par un personnel venant de Paris. — Voitures confortables de l'Administration à chaque arrivée des trains de Wabern. — 4 départs journaliers de Francfort pour Wildungen à 7 fr. en 4 heures 1/2.